

AUTOMOBILES  
**CITROËN**  
DIVISION TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Diverses améliorations ayant été apportées à la fabrication des régulateurs centrifuges, il est recommandé, afin d'obtenir la progressivité de l'embrayage au démarrage et au freinage, d'effectuer les réglages de base avec précision.

Les valeurs à respecter sont les suivantes :

- Garantie de débrayage ..... : 1 tour 1/4
- Ralenti normal ..... :  $750 \pm 25$  tr/mn.
- Vitesse de démarrage ..... :  $850 \pm 25$  tr/mn.
- Ralenti accéléré ..... :  $925 \pm 25$  tr/mn.

NOTA :

- 1) Pendant l'opération de réglage du ralenti normal, supprimer l'alimentation de la commande d'air additionnel en obturant l'orifice sur le boîtier porte papillon après avoir dégagé le conduit souple
- 2) Pour régler la garantie de débrayage, utiliser l'outil MR. n° 630-55/6
- 3) Pour régler les ralenti, utiliser un compte-tours d'atelier dont l'étalonnage est vérifié périodiquement (au moins une fois par an)



**NOTE  
D'INFORMATION**

**N° 213 90 D**

Le 13 Mai 1971

Confidentielle  
(Droits de reproduction réservés)

**VEHICULE DX - IE**  
(Injection électronique)

**REGLAGES**

Réglages de base

annule et remplace

la note d'information

n° 171 du 10/12/69